

171-P  
**Article 59: Îlot déstructuré**  
**Municipalité de Saint-Gilles**



**Carte 121 Îlot 33035-09**

Bâtiment potentiel : 0      Bâtiment construit : 3

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

**MRC de Lotbinière**  
 Règlement numéro 211-2009  
 Carte 121  
 Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).  
 9 septembre 2009  
 Authentifiée ce jour \_\_\_\_\_ 2009.  
 Maurice Sénécal, préfet  
 Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

**Légende**

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Îlots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments îlots construits
- Bâtiments îlots potentiels



1:2'000